

MISCELLANEA

LES ARCHIVES DE LA CHANCELLERIE DU BRABANT ET LES ELECTIONS ABBATIALES DANS LES MAISONS NOR- BERTINES AUX XVII^e ET XVIII^e SIECLES.

On sait que depuis le début du XVI^e siècle les élections abbatiales ne se faisaient plus librement dans les monastères de nos provinces.

En 1515, Charles-Quint obtint du pape Léon X un privilège en vertu duquel il pouvait intervenir dans la désignation des titulaires aux bénéfices majeurs relevant de ses états. Un concordat, conclu en 1564 entre les abbés des Pays-Bas et Philippe II, permettait à ce dernier de nommer lui-même les prélats des abbayes, après avoir député des commissaires pour recueillir les voix des religieux. Ces commissaires seraient ordinairement un abbé et un laïc, membres du gouvernement (1).

En Brabant, en Limbourg et dans les pays d'Outre-Meuse le deuxième commissaire, depuis le XVII^e siècle, est presque toujours le chancelier du Brabant (2).

Lorsque donc une prélature devenait vacante, le souverain — ou son gouverneur — adressait à ces deux personnages un mandat ou commission, leur enjoignant de se rendre sur les lieux, d'y recueillir les suffrages des votants et de dresser un procès-verbal des négociations. Ce procès-verbal devait comprendre un compte-rendu de la séance, l'énumération des candidats réputés "abbati-

(1) Sur les formalités des élections abbatiales durant l'époque moderne, principalement chez les prémontrés, voir notre travail : *L'abbaye norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne (1591-1797)* T. I, *L'organisation constitutionnelle et la vie religieuse*, p. 90 et sv. Louvain, 1924.

(2) Au sujet de l'office du chancelier de Brabant, voir A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, T. II : *Organisation et procédure*, p. 165 et sv. Bruxelles, 1901. — Exceptionnellement, d'autres conseillers furent désignés comme second commissaire. C'est ce qui explique les lacunes dans le présent inventaire.

ables " et un aperçu sommaire de l'état spirituel et temporel de l'abbaye ; en annexe, il fallait joindre le relevé détaillé des suffrages ainsi que l'état des biens et des finances de la maison.

L'intervention du chancelier dans les élections explique la présence, parmi les archives du *Conseil de Brabant* — dont le chancelier était le président effectif —, d'une série de documents relatifs au choix des abbés.

Ces dossiers ont été réunis dans six recueils, allant des années 1654 à 1793 et qui portent les n^{os} 40 à 45 des archives de la chancellerie, ou bureau de la Présidence du Conseil de Brabant, aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

Chaque dossier contient généralement le texte des instructions, envoyées aux commissaires ainsi que leur rapport ; à l'état d'exception, on y trouve le relevé des voix ou des biens (1).

Nous donnons, ci-dessous, dans l'ordre des recueils, la liste des fardes relatives aux maisons norbertines (2). Inutile de souligner l'intérêt que présentent pareils documents pour l'histoire de ces institutions.

Registre 40.

- 1677, Election d'Henri Van Daele à *Berne*, abbaye réfugiée à Vilvorde depuis les troubles religieux du XVI^e siècle)
fol. 21-29.
- 1692, id. de Josse Bassery à *Grimberghen*.
fol. 49-57.
- 1694, id. de Norbert de Jode à *Berne*.
fol. 84-88.
- 1695, id. de Grégoire Piëra à *Tongerloo*.
fol. 157-158 (3).

(1) Les dossiers d'élection proprement dits, avec le relevé des voix, l'état des biens et les consultations diverses des organismes administratifs, figurent dans les archives de ces organisations: *Audience, Conseil d'Etat, Conseil privé, Chancellerie autrichienne des Pays-Bas*. — Nous nous proposons d'en donner plus tard une nomenclature.

(2) L'abbaye norbertine de Postel n'est pas représentée dans ces séries. L'explication de cette anomalie a été mise en relief dans l'article de J. o. s. Lefèvre, *Une controverse internationale relative à l'abbaye de Postel*, dans les AP (*Analecta Praemonstratensia*), t. I, [1925], p. 53-54.

(3) Ce dossier se trouve placé par erreur après le suivant.

- 1698, id. d'Etienne Van der Steghen à *Averbode*.
fol. 120-134.
1701, id. de Paul de Bruyn à *Parc*.
fol. 171-183.
1707, id. de Léonard Maes à *Berne*.
fol. 309.

Registre 41.

- 1716, élection d'Augustin Van Eeckhout à *Grimberghen*.
fol. 71-86.
1716, id. de J. Bapt. Vermeulen à *S. Michel d'Anvers*.
fol. 87-99.
1716, id. de Gabriel Brion à *Heylissem*.
fol. 109-121.
1720, id. d'Henri Crokaert à *Dilighem*.
fol. 150-153.
1725, id. de Frédéric Van de Panhuysen à *Averbode*.
fol. 162-164.
1728, id. de Gerlac Van Malsen à *Berne*.
fol. 173-175.
1730, id. d'Alexandre Sloodmans à *Parc*.
fol. 191-197.
1732, id. d'Ignace Franc. Lams à *S. Michel d'Anvers*.
fol. 226-228.
1733, id. de Milon Defossez à *Heylissem*.
fol. 245-247.
1736, id. de Simon Braunman à *Averbode*.
fol. 269-271.
1738, id. de Josse Van der Boven à *S. Michel d'Anvers*.
fol. 275-279.
1741, id. d'Herman Van Goor à *Berne*.
fol. 300-310.
1743, id. d'Henri Van Eesbeeck à *Dilighem*.
fol. 334-343.

Registre 42.

- 1745, élection d'Augustin Van Ryswyck à *Berne*.
fol. 1-7.
1745, id. de Siard van den Nieuweneynde à *Tongerloo*.
fol. 11-22.

- 1748, id. de Gisbert Halloint à *Averbode*.
fol. 23-37.
1748, id. de Jean Chrys. Sammels à *S. Michel d'Anvers*.
fol. 38-44.
1749, id. de François-Emmanuel Valvekens à *Dillighem*.
fol. 45-52.
1750, id. de François Van Heck à *Berne*.
fol. 74-80.
1753, id. d'Antoine Varendonck à *S. Michel*.
fol. 105-115.
1755, id. de J. Baptiste Sophie à *Grimberghen*.
fol. 144-165.
1756, id. de Ferdinand de Loyers à *Parc*.
fol. 201-213.

Registre 43.

- 1771, élection de J. Bapt. Van den Daele à *Dilighem*.
fol. 191-207.
1771, id. de Marcel de Vos à *S. Michel d'Anvers*.
fol. 208-222.
1774, id. de Pierre Dave à *Heylissem*.
fol. 272-288.
1775, id. d'Ignace du Rondeau à *Grimberghen*.
fol. 340-355.

Registre 44.

- 1778, élection de Nicolas Maras à *Grimberghen*.
fol. 63-75.
1778, id. de Trudon Salé à *Averbode*.
fol. 76-95.
1779, id. de Godefroid Hermans, à *Tongerloo*,
fol. 115-185.
1781, id. de Guillaume Rosa à *S. Michel d'Anvers*.
fol. 203-233.
1782, id. de Maurice Verboven à *Averbode*.
fol. 279-299.

Registre 45.

- 1783, élection d'Adrien de Wit à *Berne*.
fol. 20-32.

1786, id. d'Augustin Poorters à *S. Michel d'Anvers*.

fol. 201-256.

1793, id. de Jacques Grevers à *Berne*.

fol. 281-291.

Plac. LEFEVRE, O. Praem.

• • •

LES "VITAE SANCTORUM ORD. PRAEM."
DE DENIS MUDZAERTS. -:- -:- -:-

A la fin de l'article que la *Biographie nationale*, dans son t. XXIII dernièrement paru (1), consacre à la mémoire de Chrysostome Van der Sterre, prélat de l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers († 1652), il est dit : "En 1625, Van der Sterre publia les *Natales Sanctorum Ordinis Praemonstratensis*... qui sont probablement l'œuvre d'un religieux de Tongerlo, Denis Mudzaerts".

Nous relevons cette assertion et nous pensons pouvoir la rapprocher de ce que L. Goovaerts dit à ce sujet dans ses *Ecrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré* (2). On y retrouve en effet la même accusation, émise par W. van Spilbeeck, qui apporte à ce sujet le témoignage d'un historiographe de l'abbaye de Tongerlo, Renier Vichet, mort en 1721.

J'étais tout enclin à admettre l'avis de ces autorités, quand mon attention fut attirée par deux lettres où le souvenir des *Vitae Sanctorum* de Mudzaerts est rappelé, et que nous donnons ici en annexe. La comparaison des divers témoignages nous amène à la conclusion que les *Vitae Sanctorum* constituent une œuvre fondamentalement différente des *Natales Sanctorum* de Van der Sterre, et que la mémoire de ce grand hagiographe de l'Ordre se trouve à l'abri de l'incrimination d'avoir mystifié ses lecteurs par un vulgaire plagiat.

Claude Honoré Lucas, Abbé-Général de l'Ordre, s'adresse en 1729 au prélat Van der Achter de Tongerlo pour lui demander communication du manuscrit de Mudzaerts : Charles Saulnier, un religieux appartenant à la Congrégation de la stricte Observance se chargerait de l'édition de cette œuvre. La réponse de l'abbé de Tongerlo nous apprend quel fut le sort du manuscrit : Ludolphe

(1) T. XXIII, col. 815-816, 1924.

(2) T. II, p. 290. Bruxelles, 1902.